
Procès-verbal
C.E.P.
du 02 mai 2016.

Etaient présents :

GERARD Claudy
FOULON Frank
NEYMAN Michel
MUTSERS Luc
ABEELS Willi
BEBERMANS Louis
HANSEN Michaël
GERARD Jean-Luc
HEYLIGEN Raymond
MIGNON Fabrice

Président de province
Président Sportif de province
Président Administratif de province
Trésorier de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Secrétaire

Absents :

Néant

Excusée :

LONEUX Martine

Administratrice de province

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du C.E.P. du 04-04-2016.
- II. Approbation du procès-verbal Commission C.H.P.L. du 25-04-2016.
- III. Désistements Interclubs 2016.
- IV. Candidature arbitre.
- V. Administratif.
- VI. Championnats Provinciaux 2016.
- VII. Financier.
- VIII. Affaire Jordan CHRISTIAENS.
- IX. Interpellations.
- X. PC + Imprimante bureau CP.
- XI. Divers

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

Le Président informe qu'en préambule à la réunion du jour, Louis BEBERMANS à présenter son programme d'encodage des résultats du championnat d'hiver au Président de province, au Président sportif., au Président de la FBFP, à Willi ABEELS et au secrétaire de province de façon à prévenir d'éventuelles indisponibilités au sein de l'équipe responsable de l'encodage des résultats chaque semaine.

Willi ABEELS développe de son côté un programme qu'il peaufinera au cours du championnat 2016-2017.

I. Approbation du procès-verbal du C.E.P du 04-04-2016.

Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. transmis à tous par le secrétaire.

Aucune remarque n'est émise et le P.V. est approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal Commission C.H.P.L. du 25-04-2016.

Avant l'approbation du P.V., le PS rappelle dans les grandes lignes les points discutés lors de la réunion de la Commission (voir PV Commission 25-04-2016).

Il soulève cependant le point de la répartition des prix pour le C.H.P.L 2015 – 2016 transmis par le trésorier.

En vétérans, 331 € sont répartis entre le 1^{er} (146 €), le 2^{ème} (100 €) et le 3^{ème} (85 €).

Le vendredi, la répartition est identique seulement pour les 3 premières divisions.

De la division 4 à la division 11, la répartition est différente soit : le 1^{er} (136 €), le 2^{ème} (95 €) et le 3^{ème} (80 €).

Il propose que la répartition soit identique dans toutes les divisions du mercredi et du vendredi soit 331 € aux 3 premières équipes.

A l'unanimité, le C.E.P. approuve cette proposition.

Le Trésorier adaptera donc en conséquence cette grille de répartition des prix et attendra l'aval du P.S. ou du P.A. avant d'effectuer les versements de ceux-ci aux clubs bénéficiaires.

La date butoir pour les réclamations après transmission par le secrétariat des résultats a été fixée au 10 mai 2016.

Louis BEBERMANS, responsable de l'encodage des résultats et de la transmission de ces derniers au secrétariat provincial pour ventilation vers les clubs, demande, pour convenance personnelle, que les résultats du vendredi lui soient transmis au maximum à 11h00 le samedi.

Cette demande est acceptée et fera l'objet d'une modification par le P.A. au règlement C.H.P.L. 2016 – 2017.

Le secrétaire adaptera le courrier pour la séance d'information du C.H.P.L. du 06 juin 2016 en ce sens. (Articles modifiés). Le B09 – PC La Boule d'Aaz de Haccourt, seul candidat, organisera cette séance d'information.

Le P.V. de la Commission C.H.P.L. étant approuvé, le secrétaire le publiera sur le site de province via le menu « P.V. Comité » réservé aux administrateurs de province.

III. Désistements Interclubs 2016.

Cas B08 – PC Esneux.

Il est décidé de ne pas infliger de sanction à ce club mais que le versement de 15 € pour l'inscription de l'équipe « Dames » qui s'est désistée pour l'Interclubs 2016 après la clôture des inscriptions reste due à la province.

Le P.A. rédigera un courrier informatif à l'attention de ce club. Il sera référencé et transmis par le secrétariat.

Cas B27 – PC Oreye.

L'amende de 250€ pour non-participant à la « Coupe Provinciale Interclubs 2016 » a été appliquée à ce club en date du 27-04-2016. Le principe de l'application des dettes est appliqué (rappel 14 jours après le 27-04-2016).

Il est décidé que tant que ce club n'aura pas réglé sa dette provinciale, aucune récompense ne lui sera attribuée. (C.H.P.L. 2015-2016)

Des adaptations aux divers règlements pour ces genres de cas devront être effectuées pour la saison d'été 2017.

IV. Candidature arbitre.

A ce jour, le C.E.P. n'a toujours pas reçu un certificat de bonne vie et mœurs récent de l'intéressé qui avait pourtant par l'intermédiaire de Madame BARTHE Nadine signifié qu'il ferait le nécessaire dans les plus brefs délais.

Les dirigeants provinciaux trouvent normal pour la province de s'assurer qu'un arbitre ne tombe pas sous le coup de déchéances et sanctions pénales diverses par la production d'un certificat de bonne vie et mœurs récent. Il est donc tout aussi normal que la province ne veuille pas utiliser un arbitre dont la moralité est incertaine parce qu'elle est inconnue de façon récente.

Il est décidé que cet arbitre n'officiera pas en province de Liège tant qu'il ne se sera pas mis en ordre.

Un courriel sera envoyé par le secrétariat provincial à Monsieur Jacques MASSET pour l'informer de cette décision.

V. Administratif.

La question est posée de savoir si des statuts existent en province de Liège.

La FBFB- Province de Liège est une antenne satellite de la Fédération Belge Francophone de Pétanque et dépend donc de celle-ci. Preuve en est que seule cette dernière est habilitée à déposer comme toute a.s.b.l. ses statuts au Tribunal de Commerce. Il n'y a donc pas de statuts propres à la province si ce n'est, ceux de notre Fédération.

Un R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur) existe en province et permet d'y apporter certaines dérogations voire règles propres à la Province.

Deux fichiers reprenant les tâches en attente à accomplir tant au niveau C.E.P. qu'au niveau Sportif ont été créés (modifications aux règlements des championnats provinciaux, C.H.P.L., etc.).

Le secrétaire de province tiendra à jour ces 2 fichiers et informera de l'état d'avancement des tâches.

VI. CP 2016.

Les matériels pour les secrétariats des bureaux (CPD, Elim. CP Tête à Tête et du CPD +48/50 ans) ont été distribués aux responsables par le secrétaire.

Le trésorier a fourni les caisses pour ces 3 bureaux à Jean-Luc GERARD, responsable lors de ceux-ci.

A l'issue des inscriptions du CP Doublette (06 mai 2016 – 19h00), le secrétaire transmettra aux responsables du bureau, les équipes inscrites ainsi qu'au Président, Claudy GERARD, qui établira et transmettra la grille des récompenses.

Il en sera de même pour les 2 autres championnats.

Le secrétaire informe de l'inscription d'une doublette mixte pour le CP Doublette du 8 mai 2016.

Afin de ne pas créer de polémique, il est décidé de refuser cette équipe.

Le secrétariat informera par courriel le responsable du club de cette équipe qui lui-même informera ses joueurs.

Monsieur TRIBOULET Clément a demandé au P.S. :

En cas de qualification lors des Eliminatoires du CP Tête à Tête, suis-je obligé de participer au Tête à Tête fédéral ?

Réponse du P.S. et collégiale : oui, obligation !

VII. Financier.

Facture B17 – PC Malmedy

La facture concernant le droit de participation (1.30€/joueur) à la Coupe provinciale Interclubs 2016 sera envoyée par le trésorier au club de Malmedy sur base des 432 inscriptions reçues.

Factures en souffrance - clubs actifs

Facture n° 568 – 25.00€ - B07- PC Soumagne

Facture n° 581 – 25.00€ - B23- ROYAL PC Huy

Facture n° 276 – 15.00€ - B23- ROYAL PC Huy

Facture n° 600 – 183.30€ - B09- PC Boule d'Aaz de Haccourt

Ces factures seront soumises à une pénalité de 10% n'ayant pas été réglées endéans les 14 jours .

Le trésorier enverra un rappel aux clubs.

Facture en souffrance - club dissous

Facture n° 271 – 5.00€ - B11- PC Chaudfontaine

B11 devait aussi recevoir la récompense C.H.P.L. 2015- 2016 de 80.00€

Ce club étant dissous, les dettes et récompenses s'éteignent.

Cotisations provinciales.

Le montant de la cotisation provinciale s'élève 3.50€ / joueur

Pour une première affiliation d'un jeune, la gratuité de l'inscription est d'application à la F.B.F.P. Pour cette raison, la cotisation provinciale ne sera pas réclamée aux clubs.

Pour ce faire, le trésorier se calquera sur base de la facturation de la F.B.F.P.

Cette facturation sera envoyée dans la première quinzaine de mai.

Une mise à jour sera envoyée fin décembre toujours sur base de la facturation fédérale.

Une régularisation aura lieu en avril pour les réinscriptions de janvier au 14 mars.

VIII. Affaire Jordan CHRISTIAENS.

Dans ce cas de figure, le joueur étant lié à un contrat de sponsoring, le P.A. propose d'envoyer un courrier à la Fédération pour soulever ce problème car nos règlements doivent aussi être respectés et ne sont certainement pas subsidiaires par rapport à un contrat privé.

Le P.A. est donc partisan pour l'édition d'une règle fédérale afin d'éviter des décisions (provinciales) disparates et/ou contraires qui ne pourraient que nuire tant aux joueurs concernés qu'au renom de la Fédération.

Le P.A. rédigera à cet effet un courrier qui sera référencé par le secrétaire et transmis au secrétariat fédéral.

En attendant, nous imposons nos règlements. Le joueur se trouvera dans la même tenue que ses partenaires lors de championnats officiels et au besoin, apposera les sticks de son ou ses sponsors sur sa tenue.

En dehors de l'aire de jeu, il pourra revêtir la tenue du sponsor comme prévu dans son contrat.

IX. Interpellations.

A la demande du P.A., un formulaire pour les interpellations des clubs sera créé par le secrétariat de telle façon à ce qu'une situation ambiguë comme celle rencontrée lors de la dernière A.G. Ordinaire de province en janvier, ne se reproduise plus.

Y apparaîtront notamment :

- l'objet de l'intervention
- les coordonnées du mandant
- la matière concernée
- les éventuels articles de règlements concernés
- les propositions du mandant

Les clubs seront informés de l'existence de ce formulaire et pourront se le procurer via le site provincial.

Le secrétaire tiendra un listing des interpellations reçues à étudier avant une A.G.

X. PC + imprimante bureau CP.

Une imprimante laser existe et est en bon état de fonctionnement.

Pour l'achat d'un PC qui permettra aux responsables des différents bureaux de gérer les tournois, le trésorier attire l'attention sur le fait que cette année, beaucoup de dépenses (secrétariat, vêtements, etc.) ont déjà été effectuées et propose que cet achat soit reporté au budget 2017.

Le C.E.P. approuve et reporte ce point à 2017.

XI. Divers.Courrier B43 – PC La Moisson

Suite à une remarque du secrétaire concernant la non-transmission récurrente des n° de licence des équipes du B43 lors des inscriptions à divers championnats provinciaux, le secrétaire a reçu de monsieur Melin Eric, Président du club, un courriel désobligeant. (Lecture en est faite en séance)

Au vu de cette remarque déplorable, le Président de province décide de répondre personnellement au B43.

Réponse :

Bonjour Mr. Le président,

Bonjour Eric,

Ce mail en réponse au tien concernant ta réponse au mail du secrétaire de province suite à tes inscriptions sans N° de licence.

Je trouve ta remarque déplorable, le mot est faible ! Le secrétaire de province n'a pas que ça à faire. Imagine qu'il doit non seulement vérifier vos inscriptions, mais en plus, à t'écouter, corriger VOS manquements ? Si je prends comme exemple le dernier « Interclubs », ce ne sont pas moins de 432 licenciés à vérifier...

Le fait que tu dis « c'est trop dure de voire après » désole fortement le CEP en entier.

Ta position de « nouveau » Président de club, donc de personne responsable, t'impose un devoir de réserve, me semble-t-il.

C'est encore plus décevant, qu'en tant que dirigeant, tu sais ô combien c'est difficile de gérer un club et que tu te permets une remarque vers des dirigeants provinciaux, qui comme toi, sont là uniquement pour faire en sorte que le sport pétanque reste à sa place, voire, essayent de le faire évoluer.

Je te rappelle aussi que l'erreur est humaine. Nous en avons déjà fait et en ferons encore. Tu en feras aussi certainement autant que nous. Preuve en est c'est « l'oubli » de N° de licence dans ces dernières inscriptions. De plus, tu reproches aussi de ne pas recevoir le listing fédéral ! Je te prierai de vérifier tes mails envoyés à B43, en date du 22 avril 2016, le secrétaire de province a envoyé celui-ci à tous les clubs Liégeois, dont le tien...

Ce mail clos le débat.

Bien à toi,

Sportivement,

Claudy Gerard

Président de province

Demande d'inscription nouveau club – BANO a.s .b.l.

Une demande d'inscription a été transmise au secrétariat de la Fédération par les organisateurs de l'International de Malmedy. Un courriel du secrétariat nous est parvenu avec la composition du comité nous informant également que 9 demandes de licences avaient été rentrées.

Proposition est faite par le secrétaire fédéral d'attribuer le matricule B16 pour ce club.

Selon le Président Fédéral, Michaël HANSEN, cette affiliation n'est en fait qu'un moyen de percevoir des subsides (Infra Sport, ADEPS, etc.)

En conséquence, un courrier rédigé par le P.A. et référencé par le secrétariat sera envoyé aux responsables de ce nouveau club. Le P.A. y notifiera notamment que le C.E.P. se veut équitable vis-à-vis de tous les clubs et que même si ce club ne participe à aucune compétition, devra se soumettre à différentes obligations administratives, sportives et pécuniaires.

Frais de téléphone au P.S.

Une participation aux frais téléphonique du P.S. est accordée par le C.E.P.

Celle-ci sera payée à terme échu.

Feuilles de matchs C.H.P.L.

Raymond HEYLIGEN se charge de la commande de 5000 feuilles de matchs au prix de 415€.

Le Président Fédéral Michaël HANSEN transmettra le canevas pour commande.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h35.

Prochaine réunion : ultérieurement au vu de la réunion informative C.H.P.L. du 06-06-2016.

Rédigé par Fabrice MIGNON
Secrétaire